

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

OPERA DE REIMS

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

ANNEE 2009/2010

I. LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'Opéra de Reims est le théâtre lyrique de la Ville de Reims.

En 2009, la Ville de Reims a confié à la SARL Scènes d'œuvres lyriques l'organisation des saisons lyriques, musicales et chorégraphiques de l'Opéra de Reims, ainsi que l'exploitation et l'entretien des bâtiments.

Le contrat d'affermage, signé le 22 avril 2009, a été conclu pour une période de 9 ans.

Le projet artistique et culturel présenté par Serge Gaymard, directeur de la SARL Scènes d'œuvres lyriques, repose sur les engagements suivants :

- Développement d'un opéra de service public : l'opéra pour tous et pour chacun, par une politique de diversification des publics,
- Proposer de la qualité sur scène : les spectacles présentés sur scène sont d'une qualité comparable à ceux présentés sur les autres scènes lyriques
- Développement local et notamment de l'emploi artistique local au sein de l'orchestre et du chœur, afin de valoriser les talents en région.

1. Les tarifs

Les différents tarifs et abonnements sont fixés par le fermier et révisables annuellement par application du taux de l'inflation tel qu'il est publié annuellement par les services de l'INSEE.

Le prix des places de spectacles et des abonnements est établi selon :

- le genre : opéra, opérette, ballet, concert
- la catégorie de l'emplacement : parterre, 1^{er} ou 2^{ème} balcon,
- la nature du spectateur : étudiant, + de 65 ans, groupe...

2. Les moyens alloués au délégataire

Les moyens mobiliers et immobiliers alloués au délégataire sont les suivants :

- les locaux du théâtre, en l'occurrence les bâtiments affectés à l'exploitation de l'Opéra de Reims,
- des installations, décors, matériels, accessoires de scène, mobilier appartenant à la Ville de Reims.

3. Subvention pour compensation des contraintes de service public

En contrepartie des obligations qui pèsent sur le fermier - mise en œuvre d'un projet artistique et culturel conformément aux dispositions du contrat d'affermage signé avec la Ville de Reims, mise en œuvre d'une politique tarifaire volontariste, gestion et entretien des bâtiments qui composent le théâtre, la Ville de Reims lui verse une participation forfaitaire annuelle.

Le montant de la subvention allouée à la SARL Scènes d'œuvres Lyriques pour 2011 a été de 3 245 283,61€, soit une augmentation par rapport à 2010 de 1,7 %.

Le montant de cette redevance est revalorisé annuellement en tenant compte de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (série hors tabac, ensemble des ménages).

Pour mémoire, le montant de la subvention pour 2010 était de 3 191 200 € en 2010.

4. La redevance due par le délégataire à la Ville de Reims

En contrepartie de la mise à disposition des locaux de l'Opéra par la Ville de Reims, le délégataire doit lui verser une redevance.

Cette redevance s'établit à 610 000 €.

II. LE BILAN DE L'ACTIVITE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE SAISON 2010-2011

RAPPEL SAISON 2009-2010 : 39 spectacles pour 27 156 spectateurs.

Dans le cadre de la programmation 2010-2011, l'Opéra de Reims a proposé 35 spectacles, soit 61 représentations, dont ont bénéficié 27417 spectateurs.

La répartition des spectacles est la suivante :

Spectacles	Représentations	Spectateurs
Opéras	11	6429
Opéras (créations contemporaines)	2	411
Opérettes / comédie musicale	8	4938
Ballets / danse	9	5205
Concerts	17	5625
Spectacles « Jeune Public »	14	4809

Par ailleurs, l'Opéra de Reims poursuit son projet culturel sur la base d'une programmation qui alterne le grand répertoire lyrique et la création contemporaine appuyé par une politique de développement des publics.

Cette politique de développement des publics vise en priorité le jeune public.

En cumulant les différents dispositifs, le nombre total de spectateurs « Jeune public » s'élève à 9917.

L'Opéra a poursuivi son projet « d'Ecole du spectateur » en collaboration avec le Rectorat de Reims, le Ballet Biarritz et l'Atelier de recherche et de création pour l'Art Lyrique (Arcal).

Cette « Ecole du spectateur » a pour but de préparer les enfants afin qu'ils assistent dans les meilleures conditions possibles aux spectacles. Dans ce cadre des rencontres sont organisées entre la classe et l'Opéra. Des tarifs spéciaux sont pratiqués (de 5 à 10 €).

Les enseignants participent également à ce projet en participant à des stages d'initiation à l'opéra.

L'Opéra de Reims ouvre certaines générales à des scolaires, organise des visites guidées du bâtiment, deux cycles de conférences.

Dans le cadre de son Ecole de spectateur, l'Opéra de Reims organise aussi des actions culturelles dans les établissements scolaires et touche plus de 5317 enfants à Reims.

III – BILAN FINANCIER ET BUDGET PRÉVISIONNEL

1. Exercice 2009-2010

L'exercice comptable 2009-2010 a été clôturé le 30 juin 2010 avec un résultat négatif de 70 563 € (le résultat de l'exercice 2008-2009 établissait un excédent de 1 182 €). Les comptes produits en annexe sont donc ceux de la saison 2009-2010. Ils ont fait l'objet d'un rapport et d'une délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2010 qui les a approuvés.

2. Exercice 2010-2011

L'Opéra de Reims, qui fonctionne en saisons, n'est pas en mesure de nous fournir les éléments financiers afférents à la saison 2010-2011, qui s'est achevée le 30 juin 2011.

3. Budget prévisionnel 2011-2012

Selon les termes du contrat d'affermage, le délégataire dispose légalement de 6 mois pour produire à la Ville de Reims ses comptes. Ces comptes seront examinés par la Commission de Contrôle qui se réunira dans le courant du premier trimestre 2012.

IV – PERSPECTIVES DE LA PROGRAMMATION 2011/2012

Dans le droit fil des principes qui guident son action, le délégataire a établi une programmation 2011-2012 en respectant un équilibre entre les différents genres artistiques.

Spectacles	Nombre de spectacles	Nombre de représentation
Opéras	9	20
Opéras /créations contemporaines	1	1
Opérettes / comédies musicales	3	5
Ballets / danse	3	7
Concerts	11	13
Spectacles « Jeune Public »	4	13
Total	31	59